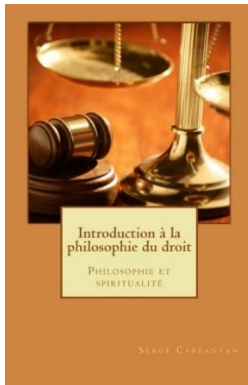


La subversion du droit en France (partie 2)



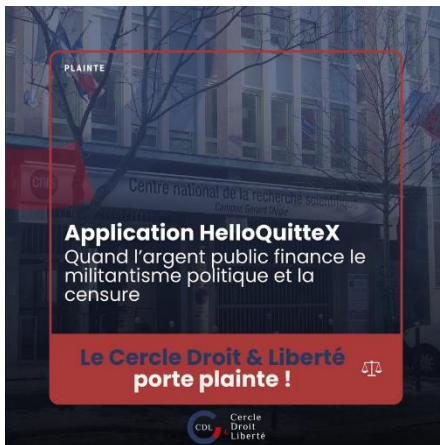
Ce texte commence par un extrait d'un chapitre de *L'Étrange Affaire Corona*¹, il a ensuite été complété. Il s'agit d'une compilation d'informations d'articles, de Telegram ou de X et non d'analyses originales², même si, çà et là, quelques-unes de mes considérations philosophiques sont venues s'y ajouter. Ceci pour dire que je ne revendique pas nécessairement les propos qui sont rapportés ici ; en revanche, il me semble important de partager ces informations, c'est à vous d'exercer votre discernement. Nous avons consacré un livre entier à ce thème : *Introduction à la Philosophie du Droit*.

§28 Terrible nouvelle pour Macron : Caroline Cayeux son ex ministre qui avait déclaré 3,9 millions d'euros de patrimoine en avait en fait 24,4 millions d'euros. Quelle "surprise" de découvrir que l'ex-ministre français a "oublié" de déclarer environ 20 millions d'euros de patrimoine³.

§29 Gérard Davet et Fabrice Lhomme : "L'Élysée a essayé de bloquer les enquêtes sur la crise du Covid. Le texte.. qu'il devait remettre au juge, a été modifié par l'Élysée.." Si cela est vrai, la destitution de Macron doit être envisagée. C'est illégal. Il y a négation de la séparation des pouvoirs⁴.

§30 Macron, Pfizer-Nestlé et les neuf milliards, la preuve accablante qu'il n'a RIEN déclaré ! Évasion fiscale ou travail à l'œil ? On peut désormais le prouver ! Emmanuel Macron n'a RIEN déclaré de ce qu'il a touché sur la transaction colossale de 9 milliards entre Pfizer et Nestlé. Tous les médias se sont trompés, et le président n'a rien démenti. Contrairement à ce qu'il a laissé croire, il n'a fourni aucune explication sur ses éventuels gains liés à cette affaire. Alors, la question s'impose : a-t-il travaillé à l'œil ? Ou sommes-nous face à un cas flagrant d'évasion fiscale ?

§31 Comme prévu le CNRS *dément entièrement* avoir fondé le délire sulfureux « hello quite X » C'est donc un obscur chef de labo qui a sciemment entraîné tout le CNRS dans son ambition politique en appelant ça de la « science citoyenne » et une



presse malade a repris ses élucubrations sans les vérifier. Cette initiative est illégale, il est interdit d'utiliser le service public à des fins idéologiques pour faire de la politique. C'est illégal et le responsable devrait passer en conseil de discipline et être radié du CNRS. Ce n'est pas à nos impôts de financer une plateforme incitant à quitter X. Il y a quelques jours, un chercheur du CNRS lançait «HelloQuitte X», proposant aux utilisateurs de «X» de transférer leurs données vers d'autres réseaux. Pour Xavier-Laurent Salvador, il s'agit d'un détournement des moyens alloués à la recherche à des fins militantes.

¹ Serge Carfantan *L'Étrange Affaire Corona*, vol I, II, III, seul le premier tome a eu droit à une édition papier, les deux autres n'existent qu'au format epub.

² Qui sont dans les leçons du site Philosophie et Spiritualité.

³ <https://x.com/Roselo95/status/1874092897194115437>

⁴ <https://x.com/TribunePop23/status/1882397812543094904>

Le Cercle Droit & Liberté dépose plainte ! Nous accusons cette application @HelloQuitte X, développée par des chercheurs du CNRS avec l'argent public, de pousser au boycott de X pour des raisons idéologiques. Détails dans ce fil.

[#HelloQuitte](#) X se présente comme un “projet de recherche”, mais nos investigations indiquent : • Des moyens publics (financement et temps de travail) auraient été utilisés. • L'objectif serait moins scientifique que militant. Les infractions présumées sont graves :

- 1 Détournement de fonds publics
- 2 Entrave discriminatoire à l'activité économique (X)
- 3 Traitement illicite de données personnelles
- 4 Contrefaçon aggravée de marque
- 5 Possible recel et complicité par provocation

Pourquoi est-ce si préoccupant ?

• L'argent du contribuable doit servir l'intérêt général, non financer un boycott politique. • La neutralité des institutions publiques (CNRS) est un pilier de notre démocratie.

En plus de la plainte déposée auprès du Procureur de la République, nous lançons une pétition pour :

- 1 Exiger une enquête approfondie
- 2 suspendre #HelloQuitte X en cas d'infraction avérée
- 3 Garantir le respect du pluralisme et de la liberté d'expression

Signez la pétition ici : <https://cercledroitetliberte.fr/stop-helloquittex...> Votre soutien nous aidera à exiger la transparence sur l'usage des deniers publics et à défendre le débat démocratique contre la censure de la bien-pensance médiatique.

Le CDL est résolu à poursuivre toutes les voies légales disponibles pour faire respecter : • La neutralité du service public • La liberté d'expression.

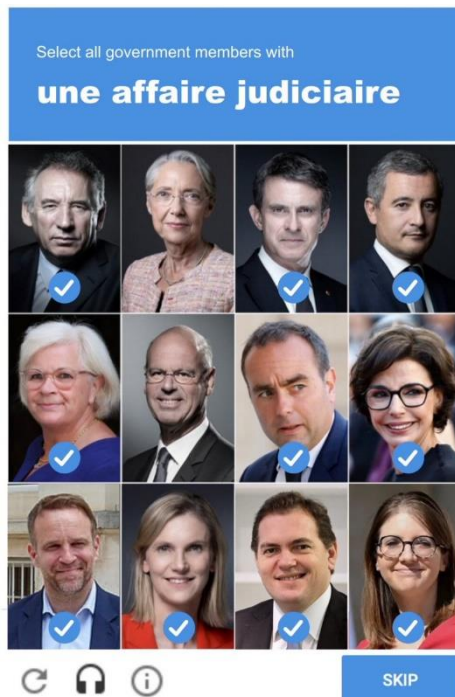
§32 Une affaire très caractéristique du fonctionnement de la justice en France et au Royaume-Uni en l'espèce. « Les dégradations de la Maison Toulouse Services de la Roseraie sont une attaque révoltante et insupportable contre les services publics de proximité des Toulousains. Compte tenu de ce trouble, organisé et revendiqué par des militants d'extrême-gauche, je prends un arrêté d'interdiction de la conférence organisée par Initiative Toulousaine qui devait avoir lieu, aujourd'hui, dans la salle polyvalente. J'adresse mon soutien aux agents profondément choqués, menacés et qui se sont sentis humiliés par la présence d'excréments sur leur lieu de travail. Au nom de la Mairie, je porte plainte pour ces dégradations. Les Toulousains n'ont pas à payer les dérives et à subir la terreur des extrêmes.

Marguerite Stern : « Monsieur le maire @jlmoudenc, *vous punissez les victimes au lieu de punir les coupables*. Ça suffit d'entraver la liberté d'expression sous prétexte de vouloir maintenir le calme. Maintenir le calme, c'est au contraire protéger les victimes et punir les coupables⁵ ». On trouverait beaucoup d'exemples de ce genre,

⁵ <https://x.com/Margueritestern/status/1882539689774903683>



comme dans la pédocriminalité. Au Royaume-Uni, on prend sur le fait des pakistanais en train de violer une fille de 12 ans et la police ... arrête la fille parce qu'elle était soûle et laisse les violeurs sous prétexte qu'il ne faut pas discriminer les Pakistanais. Ce serait encourir l'accusation de racisme. En France une mère demande que sa fille lui soit confiée au lieu de la placer chez son père incestueux et... c'est le père qui obtient la garde ! Cette inversion qui consiste à *punir la victime au lieu de punir l'agresseur* est une des formes plus graves de subversion du droit. Dans le cas présent, c'est l'agresseur qui a gagné qui se trouve récompensé et encouragé à recommencer, puisqu'il suffit de souiller une vitrine pour empêcher la tenue d'une conférence sur un sujet qui ne plait pas à l'idéologie de gauche.



§33 Bilan, 13 février 2025 : Le Premier ministre a trompé la nation au sujet d'une affaire de pédocriminalité. L'ancien Premier ministre Jean Castex est en garde à vue.

L'Élysée est intervenu dans une enquête judiciaire liée à la gestion du Covid, violant la séparation des pouvoirs. Un scandale sanitaire impliquant Nestlé a été dissimulé par les autorités. Un ancien président porte un bracelet électronique pour corruption. Un ex-ministre du Travail a été condamné pour corruption. Et nous ne sommes que le 13 février... L'année promet d'être longue⁶.

§34 Juan Blanco : Les menaces contre les magistrats explosent. C'est la résultante d'une institution déliquescence qui n'est plus respectée, car elle n'est plus respectable. Les magistrats intègres, les plus nombreux, sont marginalisés, mis de côté, oubliés par un pouvoir politique obsédé à sa propre protection. Les décisions, toujours plus pitoyables et incompréhensibles, noient les dernières digues de l'état de droit. Que l'on ne s'aveugle pas: la violence et la soumission d'une institution qui n'aura pas su faire rempart aux offensives politiques pour en démanteler l'indépendance alimentent celle de la citoyenneté.

Ce qui s'est joué aux outre-mer, avec une Procureur qui à force d'appliquer des instructions délirantes de Paris a fini par devoir être exfiltrée, doit questionner tous ceux qui se font les relais des exigences du chef de l'État et, depuis les gilets jaunes, s'en sont faits les bras armés. En s'avilissant et se soumettant, ils ont prêté le flanc à ce que les pires criminels en fassent leurs proies, sans que la citoyenneté s'en montre suffisamment indignée pour chercher en retour à les protéger. Attention, ça vacille. Et nous sommes tous près de la faille que d'aucuns ont creusée.

⁶ <https://x.com/TribunePop23/status/1890106871551348867>



§35 Et ce n'est que le début⁷. Les Juges Rouges ont commis une grave erreur aujourd'hui. Deux poids-deux mesures. Les Français détestent l'injustice et ils vont vous le faire payer sévèrement. CNN : *Democracy is officially dead in Europe*. Italian Deputy : *"Banning Marine Le Pen is a declaration of war from Brussels."* *The EU don't know what's coming*".

La condamnation de Marine Le Pen et des membres du RN poursuivi devant le tribunal correctionnel de Paris était inéluctable. Dans tous ses aspects et en particulier celui de l'inéligibilité avec exécution provisoire. Pour plusieurs raisons.

- La première et la principale, est celle de *l'idéologie politique* professée par la magistrature. Sociologiquement, celle-ci est massivement issue de la petite bourgeoisie urbaine, dont elle partage les modes de vie, la culture, les positions politiques, et les valeurs sociétales. Cela s'accompagne d'une véritable aversion pour les couches populaires (comme on l'a vu au moment de la féroce répression des gilets jaunes) et de la conviction qu'elle doit profiter de sa place dans les institutions et des pouvoirs qui sont les siens pour imposer sa morale à la société et en particulier pour le cas qui nous occupe, en faisant preuve elle aussi d'un antifascisme de pacotille.

- La deuxième raison est liée à l'insondable bêtise de la classe politique, terrorisée par l'accusation populiste du « tous pourris » et soucieuse de se faire pardonner, passe son temps à voter des textes répressifs contre les élus, persuadée qu'ils ne tomberont que sur le voisin. La possibilité d'exécution provisoire de la peine accessoires inéligibilité en violation du principe de la présomption d'innocence en est le plus consternant exemple.

- La troisième résulte volonté déterminée du corps des magistrats de se transformer en pouvoir politique par la mise en place de jurisprudences parfaitement abusives qui placent les politiques à la merci de la justice. Qui entend contrôler non seulement leur probité (ce qui serait normal) mais surtout leurs activités politiques. L'affaire Marine Le Pen est de ce point de vue exemplaire, la possibilité de condamnation pour « détournement de fonds publics » de parlementaires est une hérésie juridique créée de toutes pièces par la Cour de cassation. L'activité politique d'un élu devrait relever du contrôle et de l'appréciation des électeurs. Il est désormais confisqué en amont par un corps autonome et partial devenu pouvoir politique, sans en avoir la légitimité démocratique.

Le juge est là pour arbitrer entre des intérêts contradictoires. En matière pénale, c'est entre la société représentée par le parquet autorité de poursuite et la personne poursuivie. Le juge n'est pas là pour décider qui peut solliciter les suffrages de l'électeur souverain, en fonction de ses propres idées politiques, à l'aide de textes sollicités pour la circonstance et de jurisprudences qu'il s'est concoctées sur mesure.

§36 En suivant une excellente analyse⁸. Le cas Marine Le Pen montre que les juges oublient qu'ils rendent des décisions au nom du peuple, on tend vers un

⁷ <https://x.com/Frontieresmedia/status/1906695091688804555>

⁸ <https://x.com/ThayWilliam/status/1906572916751315106>

Gouvernement des juges ! Ils s'accaparent de plus en plus la souveraineté et le pouvoir au détriment des Français et des élus. Un perdant : la démocratie !



Paris, le 11 juin 2024

**Communiqué de presse
à la suite des élections européennes du 9 juin 2024**

Comme attendu, les partis d'extrême droite ont recueilli près de 40 % des suffrages exprimés aux élections européennes. A la suite de ce résultat, le président de la République a pris la décision de dissoudre l'Assemblée nationale.

L'ancrage électoral de l'extrême droite se poursuit sur tout le territoire. Certes, des pans entiers des programmes d'extrême-droite sont, depuis plusieurs années, intégrés aux politiques publiques des gouvernements successifs et le Syndicat de la magistrature n'a cessé de dénoncer les conséquences sociales et politiques catastrophiques de ces orientations. Mais les risques pour l'effectivité de l'État de droit se multiplient chaque fois que le Rassemblement national et ses affidés sont sur le point d'élargir encore leur assise au sein des pouvoirs législatif et exécutif.

La fonction première des magistrats et des magistrats est d'assurer l'égalité application de la loi et de protéger les droits et libertés des personnes, notamment contre l'éventuel arbitraire du pouvoir. L'installation des matrices idéologiques d'extrême droite – autoritaires, sécuritaires, discriminatoires, xénophobes, racistes – les concerne donc au premier chef.

Le Syndicat de la magistrature appelle l'ensemble des magistrats et magistrats, ainsi que toutes celles et ceux qui participent à l'activité judiciaire, à se mobiliser contre l'accession au pouvoir de l'extrême droite.

Le Syndicat de la magistrature prendra part aux mouvements collectifs d'union et de résistance et participera aux manifestations organisées dans les jours qui viennent partout en France.

Mobilisons-nous pour construire des alternatives.

position contre le RN à chaque élection. Juges partiels dignes d'une dictature¹⁰. Le même mauvais film que l'on a vu en Roumanie» : Matteo Salvini dénonce l'exclusion de Marine Le Pen de la présidentielle. Elon Musk vient de communiquer à propos de la condamnation de Marine Le Pen : Quand l'extrême gauche ne peut pas gagner par le vote démocratique, elle abuse du système judiciaire pour emprisonner ses opposants. C'est leur stratégie habituelle partout dans le monde. En Roumanie, ils ont utilisé Tik Tok pour annuler des élections et les "valeurs de l'UE" pour écarter des candidats. En France, ils ont utilisé les juges pour éliminer une candidate qui avait de fortes chances de l'emporter en 2027.

* *
*

⁹ <https://x.com/DobrokThomas/status/1906698591105683495>

¹⁰ <https://x.com/PhilippeRainant/status/1906640712092754368>